

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20 septembre 2022

Objet : Adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2022

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 20 septembre deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand BERSON, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Igor SEMO.

Avaient donné procuration : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Jean-Luc CADEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Françoise KERN, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Fernand BERSON, Madame Julie FOURNIER à Madame Aurore THIROUX, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick De La MARQUE, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Rahnia HAMA, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Roger LUZI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2022

Les régularisations techniques indiquées permettent uniquement de formaliser la correction des anomalies applicatives mais ne répondent pas à des besoins nouveaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont abondées principalement par :

L'anticipation sur l'augmentation des prix de l'énergie. Difficile à quantifier, les 50 000€ supplémentaires devraient donner aux services une marge de sécurité pour affronter la fin de l'année.

Une facturation attendue du CIG de la grande couronne à honorer à hauteur de 336 000€ pour l'organisation du concours 2020 des attachés territoriaux.

Des besoins informatiques sous-estimés nécessitent une augmentation des autorisations de crédits pour 386 000€.

L'impact budgétaire repose sur l'absence de recettes réelles supplémentaires constatées.

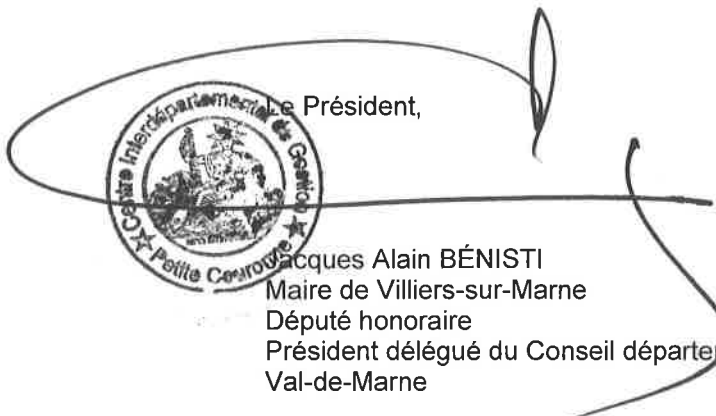

En section d'investissement deux besoins supplémentaires ont été générés par :

D'une part l'augmentation des besoins constatés sur le projet convergences dû au nombre très important des utilisateurs (+ de 30 000) pour 28 000€.

Et d'autre part la prolongation d'une mission d'études portant sur le projet de refondation de SNAPI-Collectivité à hauteur de 52017 € financé par la réduction du même montant des crédits accordés à la DRH au compte 6411.

Ainsi sans recettes d'investissement nouvelles ces deux dépenses sont intégralement financées par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un total de 80017€.

La situation d'ensemble, présentant la particularité de dépenses de fonctionnement nouvelles sans recettes réelles est équilibrée par la réduction des besoins budgétés au 6042 et par le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement évoqué supra.


Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental du
Val-de-Marne